

Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) 2014-2020

ADEME – HORIZON 2020
4 juillet 2014

cget



cget

SOMMAIRE

★ CADRE FINANCIER ET REGLEMENTAIRE EUROPEEN

★ MISE EN ŒUVRE EN FRANCE

★ CADRE FINANCIER ET REGLEMENTAIRE EUROPEEN



CADRE FINANCIER PLURIANNUEL EUROPEEN

- Enveloppe allouée à la France au titre des FSI:

⇒ FEDER/FSE: 15 568M€

⇒ FEADER: 11 385M€ (dont 1 475M€ transfert 1^{er} pilier PAC)

⇒ FEAMP: à définir

TOTAL hors FEAMP = 25 838M€

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL EUROPEEN

- **Enveloppe allouée à la France au titre des Fond structurels:**
 - FEDER / FSE (notification CE du 20 décembre 2013, euro 2011 et euro) courants):

France	total	total
Cohesion Fund (excl. CEF)	0	0
- of which: special allocation	0	0
- <i>transfer to CEF *</i>	0	0
Less Developed	3 023 654 444	3 407 801 055
- of which: special allocation	192 183 395	216 599 743
Transition	3 773 863 349	4 253 321 844
- of which: special allocation	0	0
More Developed	5 632 901 269	6 348 545 193
- of which: special allocation	0	0
Outermost and northern sparsely populated regions	393 370 400	443 346 962
European Territorial Cooperation		
- cross-border	721 454 261	824 698 918
- transnational	231 510 505	264 641 120
- special allocation	0	0
- outermost regions (interregional)	22 440 002	25 651 308
Total (excl CEF)	13 799 194 230	15 568 006 400
YEI special allocation	289 760 756	310 161 402
FEAD allocation	443 000 000	499 281 315

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL EUROPEEN

- FEDER-FSE: répartition des régions françaises par catégorie de régions:**

PIB/hab < 75%UE	75%UE < PIB/hab < 90%UE	PIB > 90%UE
Régions moins développées	Régions en transition	Régions plus développées
Martinique	Franche comté	Ile de France
Guadeloupe	Basse-Normandie	Rhône-Alpes
Réunion	Limousin	Alsace
Guyane	Lorraine	Haute-Normandie
Mayotte	Poitou-Charentes	Champagne Ardennes
	Picardie	PACA
	Nord-Pas de Calais	Bourgogne
	Languedoc-Roussillon	Aquitaine
	Corse	Pays de la Loire
	Auvergne	Centre
		Midi-Pyrénées
		Bretagne

=> Impacts sur la concentration thématique et les taux de cofinancement

CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN

- **Publication du paquet réglementaire le 20 décembre 2013:**
 - Règlement Interfonds 1303/2013
 - Règlement FEDER 1301/2013
 - Règlement CTE 1299/2013
 - Règlement FSE 1304/2013
 - Règlement FEADER 1305/2013
 - Règlement FEAMP 508/2014
- **En cours**
 - Législation secondaire concernant les FESI sera adoptée progressivement courant 2014:
 - *Actes délégués (24)*
 - *Actes d'exécution (32)*

CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN

- **Les grands principes proposés par la Commission sont conservés:**

- ⇒ *Un ensemble de règles communes pour les 5 Fonds, complétées par des dispositions spécifiques*
- ⇒ *Une plus grande concentration des fonds sur les objectifs de la stratégie Europe 2020,*
- ⇒ *Un suivi plus important de la performance des interventions – création d'une réserve de performance*
- ⇒ *Une plus grande cohérence avec la nouvelle gouvernance économique de l'UE*
- ⇒ *De nouveaux outils de développement territorial (ITI, DLAL)*
- ⇒ *Possibilité accrue de recours aux instruments financiers*

CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN

▪ Champs d'intervention des fonds:

- 11 « Objectifs thématiques »
 - OT1 - RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION
 - OT2 – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
 - OT3 – COMPETITIVITE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
 - OT4 – TRANSITION VERS UNE ECONOMIE BAS CARBONE => Infrastructures énergies renouvelables, infrastructures mobilité urbaine
 - OT5 – ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES
 - OT6 – PROTECTION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE => Infrastructures environnementales (eau, déchets)
 - OT7 – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (HORS MOBILITE URBAINE)
 - OT8 - EMPLOI
 - OT9 – INCLUSION SOCIALE
 - OT10 – EDUCATION ET FORMATION
 - OT11 – CAPACITE ADMINISTRATIVE

CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN

- **Principes FEDER:**

- ⇒ *Concentration sur 4 objectifs thématiques obligatoires (RDI, TIC, PME, transition vers une économie à bas carbone)*
- ⇒ *Mobilité urbaine incluse dans l'objectif thématique sur la transition vers une économie à bas carbone*
- ⇒ *Infrastructures éligibles dans toutes les régions*
- ⇒ *Investissements productifs éligibles dans les grandes entreprises pour les objectifs thématiques 1, 4 et une partie du 2*
- ⇒ *5% de l'enveloppe nationale consacrée au développement urbain*

★ MISE EN ŒUVRE DES FESI EN FRANCE



ARCHITECTURE DES FESI EN EDANCE

	ETAT			REGIONS		
FEDER					Programmes plurirégionaux FEDER pour les massifs de montagne et les bassins fluviaux	19 programmes FEDER de coopération territoriale européenne (CTE).
FSE*	Un programme national d'assistance technique Europ'Act (CGET)	Un programme national « Emploi et inclusion » (DGEFP), 65% de l'enveloppe nationale FSE Conventions de délégation de gestion passées entre l'Etat et les Conseils généraux en métropole sur le volet « inclusion » du programme. Guadeloupe, Guyane, Martinique le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional de 65% de l'enveloppe FSE . Réunion : le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional FSE	Programme FEDER -FSE régional Mayotte (Préfet de région)	Programmes régionaux FEDER – FSE FEDER : toutes les mesures, à l'exception des PO gérés par l'Etat FSE : mesures « formation », 35% de l'enveloppe nationale	ou axe interrégional au sein des programmes régionaux	
FEADER	Encadrement des mesures à « enjeu national » via un document d'encadrement national prévu dans les projets de règlements européens et dans le projet de loi de décentralisation Programme national « Gestion des risques » Programme « Réseau rural national »			Programmes régionaux FEADER sur toutes les mesures FEADER, dans le respect de l'encadrement national (NB : à La Réunion, le CG est l'autorité de gestion du PDRR).		
FEAMP	Un programme national FEAMP (DPMA)			Délégation d'une partie des mesures aux régions maritimes		

ARCHITECTURE DES FESI EN FRANCE

- 82 programmes européens:

- ⇒ 34 PO FEDER, dont 28 PO régionaux, 5 PO interrégionaux et 1 PO national (Europ'Act)
- ⇒ 26 PO FEDER CTE dont 14 Transfrontaliers, 8 Transnationaux, 4 Interrégionaux (pan européens)
- ⇒ 31 PO FSE, dont 1 PO national, 4 PO régionaux FSE seul et 26 PO régionaux couplés à du FEDER dans le cadre de PO régionaux bifonds
- ⇒ 1 PO IEJ
- ⇒ 29 Programmes FEADER, dont 2 programmes nationaux (Gestion des risques et réseau rural) et 27 PDRR
- ⇒ 1 PO national FEAMP

ETAT D'AVANCEMENT: ACCORD DE PARTENARIAT

1. Transmission de l'Accord de Partenariat

- ★ L'Accord de Partenariat français a été officiellement transmis à la Commission européenne le 31 décembre 2013

ETAT D'AVANCEMENT: ACCORD DE PARTENARIAT

2. Stratégie de l'Accord de Partenariat

★ Atouts et Faiblesses

⇒ Des atouts à valoriser

- ⇒ *territoire vaste et varié, démographie dynamique, nombreuses ressources naturelles, main d'œuvre qualifiée, services publics de qualité et accessibles, dynamisme des régions et métropoles françaises, recherches scientifiques porteuses de solutions aux défis sociétaux*

⇒ Des faiblesses à surmonter

- ⇒ *chômage structurellement important depuis plusieurs décennies, ralentissement de la compétitivité des entreprises, disparités socio-économiques entre territoires, environnement fragile, voire dégradé*

⇒ Des éléments de contexte mondial à prendre en compte

- ⇒ *Regain de croissance économique, changement dans les modes de consommation, besoin d'innovation technologique accru, environnement fragile/dégradé qui impose d'adapter les modèles de développement*

ETAT D'AVANCEMENT: ACCORD DE PARTENARIAT

2. Stratégie de l'Accord de Partenariat

★ 3 AMBITIONS STRATÉGIQUES

- ⇒ Restaurer la compétitivité de l'économie et de l'emploi:
 - ▶ Redessiner l'industrie de demain: développement des 34 filières, soutien aux investissements dans les secteurs clés, financements innovants
 - ▶ Lutter contre le chômage: accompagnement des demandeurs d'emploi, sécurisation des parcours professionnels, accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat, en particulier des jeunes,
- ⇒ Poursuivre la transition écologique et énergétique et favoriser la gestion durable des ressources
 - ▶ Utiliser de manière efficiente les ressources naturelles et les matières premières,
 - ▶ Protéger l'environnement, réduire la vulnérabilité au changement climatique, prévenir les risques naturels et technologiques
- ⇒ Promouvoir l'égalité des territoires et l'égalité des chances
 - ▶ Diminuer les disparités entre et au sein des régions, garantir l'accès à des services de qualité pour tous
 - ▶ Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, inclusion sociale

ETAT D'AVANCEMENT: ACCORD DE PARTENARIAT

2. Stratégie de l'Accord de Partenariat

★ PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT

⇒ Au niveau national, interfonds:

- ▶ *Mobilisation des 11 objectifs thématiques, des 6 priorités de développement rural et de 5 priorités pour la pêche et les affaires maritimes, compte tenu de la diversité des régions françaises*
- ▶ *Intervention équilibrée des FESI entre les trois piliers de la Stratégie Europe 2020: croissance intelligente (OT 1, 2,3), durable (OT 4, 5 et 6) et inclusive (OT 8, 9 et 10).*

⇒ Au niveau des programmes :

- ▶ *Application des exigences de concentration thématique du FEDER et du FSE*
- ▶ *Concentration accrue sur un nombre restreint d'objectifs thématiques pour maximiser l'action des fonds*
- ▶ *Optimisation des synergies entre les FESI, (sauf démarcations strictes FEDER/FEADER et FEDER/FEAMP identifiées dans l'Accord de partenariat)*

ETAT D'AVANCEMENT: ACCORD DE PARTENARIAT

2. Stratégie de l'Accord de Partenariat

★ APPROCHE TERRITORIALE

- **Territoires concernés:** *urbains, ruraux, territoires urbains/ruraux, littoraux, îles, massifs de montagne, bassins fluviaux, autres territoires de projet.*
- **Enjeux:**
 - *Réduction des disparités entre territoires à différentes échelles*
 - *Réponses aux enjeux spécifiques de chaque type de territoire, y/c interrégionaux*
 - *Interdépendances fréquentes entre types de territoires*
- **Conséquences en termes d'architecture :**
 - *Obligation d'un dispositif urbain dans chaque PO régional (Axes ou ITI)*
 - *5 POI et 4 volets interrégionaux dans des PO régionaux*
 - *Dispositif pour les autres territoires (Axes ou ITI)*

ETAT D'AVANCEMENT: ACCORD DE PARTENARIAT

3. MAQUETTE STRATEGIQUE (M€)

	FEDER	FSE	FEADER	FEAMP	TOTAL
OT 1	1 613		409		2 022
OT 2	922		58		980
OT 3	1 338		3 052		4 390
OT 4	1 703		343		2 046
OT 5	206		944		1 150
OT 6	939		5 107		6 046
OT 7	458				458
OT 8	16	1 899	536		2 446
OT 9	289	1 994	578		2 861
OT 10	112	1 765	208		2 085
OT 11	4	17			21
Assistance technique	318	212	150		680
Total 1	7 918	5 882	11 385		25 185
Mayotte	150	69			224
Allocation RUP	428				428
Total 2	8 497	5 956	11 385		25 838

ETAT D'AVANCEMENT: ACCORD DE PARTENARIAT

Prochaines étapes

- ★ Transmission officielle à la Commission le 31/12/2013
- ★ Retours de la Commission suite à une 1ère consultation interservices
- ★ Transmission par la France d'un Accord de partenariat révisé
- ★ 2è consultation interservices
- ★ Adoption estimée de l'AP au mieux en juillet 2014 sinon en septembre 2014

ETAT D'AVANCEMENT: LES PROGRAMMES

- ★ Diagnostics stratégiques réalisés en 2012 – début 2013

- ★ 1^{er} semestre 2013:
 - ★ élaboration des grandes lignes stratégiques des programmes
 - ★ concertation partenariale

- ★ 2nd semestre 2013:
 - ★ Stratégie détaillée des programmes
 - ★ Maquettage financier
 - ★ Indicateurs et cadre de performance
 - ★ Conditions ex-ante

- ★ 1^{er} semestre 2014: finalisation

- ★ Transmission officielle à la Commission effectuée

ETAT D'AVANCEMENT

Les programmes de Coopération Territoriale Européenne (Interreg) 2014-2020



Les programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE)

Trois types de programmes

Transfrontaliers: frontières terrestres et/ou maritimes

Transnationaux : grands espaces de coopération (Espace Alpin, Espace Atlantique, MED, Europe du Nord Ouest)

Interrégionaux (pan européens) les 28 pays de l'UE plus la Suisse et la Norvège

Période 2007 – 2013 le budget de la CTE pour les programmes concernant la France s'élevait à:

Transfrontaliers: 1 152 M€ = 1225 projets - Montant moyen FEDER / projet = 917 K€

Transnationaux: 933 M€ = 662 projets – Montant moyen FEDER / projet = 1,3 M€

En savoir plus sur les projets CTE: [http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Etude-sur-la-capitalisation-des-programmes-CTE-2007-2013/\(language\)/fre-FR](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Etude-sur-la-capitalisation-des-programmes-CTE-2007-2013/(language)/fre-FR) (Tome sur fiche projet)



Les programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE) pour 2014 - 2020

En métropole

9 Programmes transfrontaliers

Manche (UK/FR); Deux-Mers (UK/FR/BE/NL); Grande-Région (FR/BE/LUX/DE); Rhin Supérieur (FR/DE/CH); France – Suisse (FR/CH); ALCOTRA (FR/IT); France – Italie Maritime (FR/IT); POCTEFA (FR/ES/AND).

5 programmes transnationaux

Europe du Nord-Ouest; Espace Alpin; MED; Sud-Ouest Européen; Espace Atlantique

Dans les DOM

5 Programmes transfrontaliers

Océan Indien; Caraïbes; Amazonie; Mayotte; Saint Martin

3 programmes transnationaux

Océan Indien; Caraïbes; Amazonie pour ces trois programmes les deux volets TF et TN sont mixés dans le même programme



Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Les programmes de CTE pour 2014 - 2020

Programmes	Type	FEDER en €
POCTEFA (FR/ES/AND)	TF	189 341 397
ALCOTRA FR/IT	TF	198 876 285
FR/IT maritime	TF	169 702 411
FR/Suisse	TF	68 890 505
Rhin Supérieur FR/DE/CH	TF	109 704 965
Grande Région FR/BE/LUX/DE	TF	139 802 646
France / Wallonie/ Flandres	TF	169 977 045
Deux Mers (FR/UK/BE /NL)	TF	256 648 702
Manche (FR/UK)	TF	223 046 948
Saint Martin (FR/NL)	TF	10 000 000
Mayotte	TF	12 028 883
Sous Total Volet TF		1 302 943 956
Sud Ouest Européen	TN	106 810 523
Espace Alpin	TN	116 635 466
Atlantique	TN	140 013 194
MED	TN	224 322 525
Europe du Nord Ouest	TN	396 134 342
Amazonie	TN + TF	18 899 049
Caraïbes	TN +TF	64 292 905
Océan Indien	TN +TF	63 157 387
Sous Total Volet TN		587 781 708
Interreg Europe	INT	359 326 320
Urbact	INT	74 301 909
Sous Total Volet INT		433 628 229

FEDER disponibles sur les programmes transfrontaliers et transnationaux concernant la France
1 890 Mio €

Les programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE)

Logique de concentration thématique 80% du FEDER concentré sur au plus 4 objectifs thématiques parmi les 11 proposés

Orientations à ce stade d'élaboration des programmes CTE

OT 6 « préserver protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources »

7 programmes TF métropole + 5 programme TN métropole

OT 1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation »

6 programmes TF métropole + 5 programmes TN métropole

OT 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs »

3 programmes TF métropole + 5 programmes TN métropole

OT 3 « Améliorer la compétitivité des PME »

3 programmes TF métropole + 1 programme TN métropole

Les programmes CTE – Grands principes de fonctionnement

- Projets structurés autour d'un partenariat transfrontalier ou transnational, voire pan-européen;
- Partenariat multi-acteurs au-delà des seuls organismes de recherche ou de transfert de technologie;
- Programme fonctionnant par appel à projets ouvert, ciblé, stratégique;
- Projets pluriannuels (2 à 3 ans);
- Financer des projets ne se limitant pas à de la recherche au sens strict (lien avec les entreprises, les citoyens, les collectivités territoriales);
- Intégrer des acteurs clés sur des sujets spécialisés;
- Capitaliser et valoriser les résultats au-delà du partenariat

Les programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE)

Calendrier plus large pour la CTE

- La plupart des programmes pensent soumettre leur PO avant l'été
- Date limite 22 septembre 2014
- Approbation PO par la Commission fin 2014
- Premiers appels à projets 1° voire 2° trimestre 2015
- Début des projets 2° semestre 2015

Merci de votre attention

**celie.dabry@cget.gouv.fr
Jean-luc.fres@cget.gouv.fr**

